

Communiqué de presse

Aubagne, le 19 juin 2025

## **Le Centre Hospitalier d'Aubagne et le FIPHFP : un partenariat renforcé pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail**



**Lundi 23 juin 2025, le CH d'Aubagne signe officiellement sa 3<sup>ème</sup> convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Stéphanie Luquet, directrice du CH d'Aubagne, Marine Neuville, directrice du FIPHFP et Thierry Allemand, directeur territorial au handicap Provence Alpes Côte d'Azur et Corse.**

### **Un engagement renouvelé pour des actions concrètes**

Cette nouvelle convention marque une étape importante dans l'engagement du CH d'Aubagne en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Une première convention (2018-2021) a posé les bases de la politique handicap de l'établissement, puis une seconde (2022-2024) a permis de mettre en place une politique handicap durable en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi. En 2025, CH d'Aubagne réaffirme sa volonté de maintenir ses actions en faveur de l'inclusion afin de pérenniser ses engagements.

## Une politique active depuis 2018

Depuis 2018, le CH d'Aubagne a considérablement progressé dans son engagement en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, faisant passer son taux d'emploi direct de 4.91 % en 2017 à près de 7.86% en 2024.

Pour soutenir cette dynamique, un comité de suivi a été mis en place afin de structurer la mise en œuvre de ces différentes conventions.

Les actions liées à cette nouvelle convention s'articulent autour de plusieurs axes dont le maintien dans l'emploi, la formation des agents et tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés, la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap. Ces axes visent à faire évoluer les perceptions, à promouvoir l'inclusion et à imaginer des actions novatrices en faveur des personnes en situation de handicap.

## Un réseau de partenaires mobilisés

Le CH d'Aubagne s'engage également à développer son réseau de partenariats, notamment avec les établissements médico-sociaux de la région. L'événement du 23 juin en est une illustration parfaite.

## Témoignage inspirant

Lors de cette journée, le CH d'Aubagne organise une table ronde autour du thème de l'inclusion « **Passerelle vers le milieu de travail ordinaire** », mettant en lumière le parcours de M. André Ferrer, travailleur en ESAT « Le Rouet », qui a bénéficié d'une immersion au CHEG. Ce partenariat avec l'ESAT Le Rouet, une Association Médico-Sociale de Provence, démontre que des actions concrètes peuvent être mises en œuvre, profitant à la fois à l'individu et à la collectivité.

## A propos du Centre Hospitalier d'Aubagne



- ⇒ Un établissement public de santé, de proximité, composé de 1158 agents dont 155 praticiens médicaux au service de la population
- ⇒ 3 sites : l'hôpital, le CAMSP, la Maison Du Parc
- ⇒ Une diversité de services dont : une maternité, un service d'urgences, un bloc opératoire
- ⇒ Une organisation des soins en 5 pôles cliniques et médico-techniques
- ⇒ Des engagements : handicap, égalité professionnelle, développement durable
- ⇒ Le projet de construction d'un nouvel hôpital à l'aune de 2030

## A propos du FIPHFP



Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

## A propos du groupe Caisse des Dépôts



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

## Contacts Presse :

### CH Aubagne

Elsa Blanc – Directrice des Ressources Humaines - [elsa.blanc@ch-aubagne.fr](mailto:elsa.blanc@ch-aubagne.fr)

Responsable de la communication et du mécénat CH d'Aubagne

Karine Legros – Responsable de la communication – 06 09 73 13 20 - [karine.legros@ch-aubagne.fr](mailto:karine.legros@ch-aubagne.fr)

### FIPHFP

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr)

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – [c.lemahieu@agence-cid.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cid.fr)